

Objet : Cession d'un emplacement de taxi à l'EURL TAXI AMANDINE

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

. Vu la demande présentée par M. Michel DUCRUET pour un emplacement dont il dispose sur la Commune de Virieu le Grand (Ain) à titre onéreux.

. Vu l'arrêté d'attribution d'emplacements à M Michel DUCRUET pour les Taxis SASU M3D.

**CONSIDERANT LA DEMANDE D'UNE CESSION A TITRE ONEREUX**

**ARRETE 2025-09**

Article 1 : Un emplacement (autorisation n°1) situé sur la Place du Monument de Virieu le Grand est cédé, à titre onéreux à l'EURL TAXI AMANDINE représentée par Madame Amandine DI PAOLO, 40 route du Lavoir – 01300 CUZIEU.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'Ain et notifié à l'intéressé.

Fait à VIRIEU LE GRAND,  
le 26 mars 2025

Le Maire,  
Y.VALLIN

